

## Comptes annuels de la Banque nationale suisse (maison mère)

Les comptes annuels de la Banque nationale suisse se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe (art. 662, al. 2, CO); ils sont conformes aux exigences du droit de la société anonyme (art. 29 LBN, art. 663 ss CO).

Les comptes annuels ci-après portent sur la maison mère, soit la Banque nationale suisse en tant qu'entreprise individuelle. Des données complémentaires sur le fonds de stabilisation et sous l'angle du groupe sont publiées séparément.

# 1 Bilan au 31 décembre 2009 (maison mère)

En millions de francs

<b>Actif</b>	Voir annexe, chiffre	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>Variation</b>
Or	01	34 757,9	27 521,2	+7 236,7
Créances résultant d'opérations sur or	02	3 427,7	3 340,4	+87,3
Placements de devises	03, 31	94 680,2	47 428,8	+47 251,5
Position de réserve au FMI	04	1 230,8	724,7	+506,0
Moyens de paiement internationaux	29	5 555,9	244,5	+5 311,4
Crédits d'aide monétaire	05, 29	348,9	326,3	+22,6
Créances en dollars des Etats-Unis				
résultant de pensions de titres		-	11 670,9	-11 670,9
Avoirs résultant de swaps devises contre francs	06	2 671,6	50 421,4	-47 749,8
Créances en francs résultant de pensions de titres	28	36 207,9	50 320,6	-14 112,7
Créances sur les correspondants en Suisse		9,8	11,1	-1,3
Titres en francs	07	6 542,7	3 596,7	+2 946,0
Prêt au fonds de stabilisation	08, 30	20 994,1	15 248,0	+5 746,0
Billets de banque en stock	09	107,2	136,5	-29,3
Immobilisations corporelles	10	365,2	382,8	-17,5
Participations	11, 30	147,8	148,0	-0,3
Autres actifs	12, 32	216,1	2 800,6	-2 584,5
<b>Total</b>		<b>207 263,8</b>	<b>214 322,6</b>	<b>-7 058,8</b>

<b>Passif</b>	Voir annexe, chiffre	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>Variation</b>
		Billets de banque en circulation	13	49 966,2
Comptes de virement des banques en Suisse		44 992,9	37 186,2	+7 806,8
Engagements envers la Confédération	14	6 182,7	8 803,7	-2 621,0
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		2 640,6	3 799,8	-1 159,2
Autres engagements à vue	15	3 286,0	1 383,8	+1 902,2
Propres titres de créance	16	27 473,1	24 424,9	+3 048,2
Autres engagements à terme		-	29 414,5	-29 414,5
Engagements en monnaies étrangères	17	1 450,1	420,1	+1 030,0
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		5 311,8	-	+5 311,8
Autres passifs	18, 32	58,5	1 279,8	-1 221,3
Provision pour exploitation	19	5,5	6,2	-0,7
Provision pour réserves monétaires		41 282,2	40 275,3	+1 006,9
Capital-actions	20	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures <sup>1</sup>		14 634,2	22 871,7	-8 237,5
Résultat de l'exercice <sup>2</sup>		9 955,0	-4 729,1	+14 684,1
<b>Total</b>		<b>207 263,8</b>	<b>214 322,6</b>	<b>-7 058,8</b>

1 Avant la décision de l'Assemblée générale sur la répartition du bénéfice.

2 Avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

## 2 Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2009

En millions de francs

		2009	2008	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	21	7 338,1	-698,8	+8 036,9
Résultat des positions en monnaies étrangères	22	2 573,1	-4 375,2	+6 948,3
Résultat des positions en francs	23	281,3	550,8	-269,5
Autres résultats	24	23,3	23,2	+0,1
<b>Résultat brut</b>		<b>10 215,8</b>	<b>-4 500,0</b>	<b>+14 715,8</b>
Charges afférentes aux billets de banque		-40,7	-33,6	-7,1
Charges de personnel	25, 26	-117,0	-107,9	-9,1
Autres charges d'exploitation	27	-67,3	-53,8	-13,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	10	-35,8	-33,7	-2,0
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>9 955,0</b>	<b>-4 729,1</b>	<b>+14 684,1</b>
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-3 054,9	-1 006,9	-2 048,0
<b>Bénéfice annuel distribuable</b>		<b>6 900,1</b>	<b>-5 736,0</b>	<b>+12 636,1</b>
Prélèvement sur la réserve (+)/attribution à la réserve (-) pour distributions futures		-4 398,6	+8 237,5	-12 636,1
<b>Bénéfice à distribuer – Montant total</b>		<b>2 501,5</b>	<b>2 501,5</b>	<b>-</b>
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 14 mars 2008)		2 500,0	2 500,0	-

### 3 Variation des fonds propres (maison mère)

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>25,0</b>	<b>39 524,3</b>	<b>18 128,7</b>	<b>7 995,5</b>	<b>65 673,5</b>
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		751,0		-751,0	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 743,0	-4 743,0	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				-4 729,1	-4 729,1
<b>Fonds propres au 31 décembre 2008 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>40 275,3</b>	<b>22 871,7</b>	<b>-4 729,1</b>	<b>58 442,9</b>
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>25,0</b>	<b>40 275,3</b>	<b>22 871,7</b>	<b>-4 729,1</b>	<b>58 442,9</b>
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 006,9		-1 006,9	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-8 237,5	8 237,5	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				9 955,0	9 955,0
<b>Fonds propres au 31 décembre 2009 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>41 282,2</b>	<b>14 634,2</b>	<b>9 955,0</b>	<b>65 896,4</b>
<b>Proposition d'affectation du bénéfice</b>					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 054,9		-3 054,9	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 398,6	-4 398,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
<b>Fonds propres après affectation du bénéfice</b>	<b>25,0</b>	<b>44 337,1</b>	<b>19 032,8</b>	<b>-</b>	<b>63 394,9</b>

## 4 Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2009

### 4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

#### Généralités

##### Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN) et au code des obligations (CO). Par rapport à l'exercice précédent, les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués aux postes déjà existants sont restés inchangés.

##### Modifications apportées d'une année à l'autre

Le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI* a été ajouté au passif du bilan. Cet engagement représente la contrepartie des droits de tirage spéciaux (DTS) que le Fonds monétaire international (FMI) a attribués à la fin de l'été 2009.

Les postes *Résultat des placements en monnaies étrangères* et *Résultat des placements en francs* s'intitulent dorénavant *Résultat des positions en monnaies étrangères* et *Résultat des positions en francs*. Ces postes englobent des éléments provenant non seulement de placements, mais aussi, et cela est nouveau, de postes du passif.

##### Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2009, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

##### Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

##### Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

##### Transactions avec des parties liées

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

## Bilan et compte de résultat

L'or et les instruments financiers négociables sont portés au bilan à leur valeur de marché ou à leur juste valeur (*fair value*). La juste valeur correspond au montant auquel un bien peut être échangé ou une dette réglée entre des partenaires compétents et indépendants. S'il existe un marché efficace en termes de prix et liquide, la juste valeur découle du prix donné par ce marché. En l'absence d'un tel marché, la juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation.

Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres postes figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Les avoirs en or sont constitués de lingots et de pièces. L'or est stocké à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent ainsi que les gains issus des ventes d'or sont saisis dans le résultat de l'or.

Or

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son encaisse-or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont couverts par des garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Créances résultant d'opérations sur or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) et d'avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres). Les titres, qui constituent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres (*securities lending*) sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Les pensions de titres contre monnaies étrangères, effectuées à des fins de placement, figurent elles aussi sous ce poste.

#### Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale. La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI; elle est maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation des DTS sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

#### Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux englobent les DTS au FMI. Il s'agit notamment des DTS que le FMI a alloués à la Suisse en tant que pays membre et des créances résultant de l'accord bilatéral d'échange (*two-way arrangement*) avec le FMI, accord qui a fait l'objet d'une adaptation. Les avoirs à vue en DTS sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est porté au passif du bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

#### Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Des créances résultant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, y compris FRPC intérimaire) figuraient au bilan au 31 décembre 2009. Cette facilité, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC (y compris la FRPC intérimaire). Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères. En outre, deux lignes de crédit sont ouvertes en faveur du FMI dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE) et des nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ces lignes de crédit, qui sont prévues pour des cas particuliers et ne bénéficient pas d'une garantie de la Confédération, n'ont pas été utilisées par le FMI et figurent par conséquent uniquement dans les engagements irrévocables.

#### Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres

Les pensions de titres contre dollars des Etats-Unis comptabilisées sous ce poste ont été conclues dans le cadre d'opérations concertées avec d'autres banques centrales. Elles sont entièrement garanties par des titres éligibles à la BNS. En fin d'année, elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Fin 2009, aucune pension de titres contre dollars des Etats-Unis n'était en cours.

La Banque nationale met des francs contre des euros à la disposition de banques centrales et de banques commerciales suisses et étrangères. Les avoirs en euros sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Avoirs résultant de swaps**

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale fournit des liquidités aux banques, mais aussi résorbe des liquidités excédentaires. Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts – produit et charges – entrent dans le résultat des positions en francs.

**Positions en francs résultant de pensions de titres**

Les correspondants en Suisse contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Il en résulte des créances à court terme, qui sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

**Créances sur les correspondants en Suisse**

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

**Titres en francs**

Dans le cadre des mesures arrêtées à l'automne 2008 en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a octroyé un prêt, assorti de garanties, au fonds de stabilisation. Ce prêt est réduit par des remboursements partiels. Sa durée totale peut être portée de huit à douze ans en deux étapes. Le prêt figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus, déduction faite d'éventuels correctifs de valeur. Un correctif de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant vraisemblablement recouvrable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net découlant de la réalisation d'éventuelles garanties. Les produits et les charges (produit des intérêts, gains et pertes découlant de la conversion en francs) sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Prêt au fonds de stabilisation**

Les garanties du prêt sont constituées des placements du fonds de stabilisation. Il s'agit en particulier d'actifs adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis. Le portefeuille contient en outre d'autres instruments financiers – des Etats-Unis, d'Europe et du Japon – couverts par différents types de créances. Enfin, la Banque nationale dispose d'une option (warrant) lui permettant d'acquérir 100 millions d'actions à leur valeur nominale (0,10 franc par action), qu'elle peut exercer si le prêt n'est pas remboursé dans son intégralité.

## Billets de banque en stock

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste *Billets de banque en stock*. Ce poste englobe en outre les coûts de développement qui sont activables. Dès qu'un billet est mis pour la première fois en circulation, les coûts activés correspondants grèvent les charges afférentes aux billets de banque.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. L'entretien courant grève les autres charges d'exploitation. Les investissements générateurs de plus-values pour les immeubles sont activés à partir de 100 000 francs. Les logiciels – qu'ils aient été acquis ou développés par la BNS – font l'objet d'une évaluation individuelle et sont, le cas échéant, portés au bilan. Pour les autres immobilisations corporelles, la limite d'activation est de 20 000 francs. Les acquisitions inférieures à ce montant grèvent directement le poste *Autres charges d'exploitation*. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

### Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis dans le poste *Autres résultats*.

## Participations

Les participations sont en principe évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding, Zurich, entreprise associée, est toutefois évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Les produits tirés des participations entrent dans *Autres résultats*.

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises, à des options sur devises, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement sur le marché en matière d'actions, de taux d'intérêt et de monnaies (voir Risques découlant d'instruments financiers, pages 156 s.).

**Instruments financiers  
dérivés**

Sous les instruments financiers dérivés figurent également les éléments suivants: l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation à StabFund (GP) AG; le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS; enfin, l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS.

Dans la mesure du possible, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation selon la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. L'option d'achat GP, l'option de rachat et le warrant sont évalués quant à eux selon le principe de la valeur la plus basse.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément de comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

**Comptes de régularisation**

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

**Billets en circulation**

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Comptes de virement des  
banques en Suisse**

La Banque nationale tient un compte à vue rémunéré pour la Confédération. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

**Engagements envers la  
Confédération**

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Comptes de virement de  
banques et d'institutions  
étrangères**

**Autres engagements à vue**

Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

**Propres titres de créance**

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale émet ses propres titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans la gestion du marché monétaire. La Banque nationale émet en outre ses propres titres de créance libellés en dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS - USD), qui servent actuellement à refinancer le prêt octroyé au fonds de stabilisation. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs ou celui des positions en monnaies étrangères.

**Autres engagements à terme**

Ce poste du bilan comprend d'autres engagements à terme en francs. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

**Engagements en monnaies étrangères**

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Contrepartie des DTS alloués par le FMI**

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux DTS octroyés à la Suisse. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Provision pour exploitation**

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. La provision pour exploitation comprend la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaboratrices et de collaborateurs qui ont été mis à la préretraite.

**Provision pour réserves monétaires**

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit se fonder sur l'évolution de l'économie suisse. Cette provision, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif la variation des fonds propres (voir page 127). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant, après la constitution de provisions suffisantes, revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. Le montant de cette réserve représente les bénéfices non encore distribués.

Réserve pour distributions futures

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent, en fonction de l'âge, à 7% ou à 7,5% du salaire assuré, et celles de la Banque, à 14% ou à 15%. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institutions de prévoyance

### Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

Cours de conversion

	31.12.2009 Francs	31.12.2008 Francs	Variation En %
1 dollar des Etats-Unis (USD)	1,0336	1,0658	-3,0
1 euro (EUR)	1,4853	1,4895	-0,3
1 livre sterling (GBP)	1,6723	1,5595	+7,2
100 couronnes danoises (DKK)	19,9600	19,9600	-
1 dollar canadien (CAD)	0,9855	0,8733	+12,8
100 yens japonais (JPY)	1,1142	1,1734	-5,0
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,6155	1,6384	-1,4
1 kilogramme d'or	36 687,03	29 640,32	+23,8

## 4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

### Or

Chiffre 01

Ventilation selon le genre	31.12.2009		31.12.2008	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Lingots	908,4	33 325,9	889,5	26 364,2
Pièces d'or	39,0	1 432,1	39,0	1 157,0
Total <sup>1</sup>	947,4	34 757,9	928,5	27 521,2

<sup>1</sup> Il convient de tenir compte également des prêts d'or figurant sous le chiffre 02.

## Chiffre 02

## Créances résultant d'opérations sur or

	31.12.2009 En tonnes	En millions de francs	31.12.2008 En tonnes	En millions de francs
Créances résultant de prêts d'or gagés <sup>1</sup>	92,6	3 423,0	111,5	3 336,7
Créances en comptes métal	0,1	4,7	0,1	3,7
<b>Total</b>	<b>92,7</b>	<b>3 427,7</b>	<b>111,6</b>	<b>3 340,4</b>

<sup>1</sup> Par des titres pouvant être mis en pension d'une valeur de marché de 3 565 millions de francs (2008: 3 473 millions).

## Chiffre 03

## Placements de devises

Ventilation selon la catégorie de placements En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	409,9	286,9	+123,0
Dépôts à terme	33,5	1 169,5	-1 136,0
<i>Reverse repos</i>	-	365,8	-365,8
Papiers monétaires	815,7	458,8	+356,9
Obligations <sup>1</sup>	86 477,7	39 586,7	+46 891,0
Titres de participation	6 943,4	5 561,1	+1 382,3
<b>Total</b>	<b>94 680,2</b>	<b>47 428,8</b>	<b>+47 251,4</b>

<sup>1</sup> Dont 183,6 millions de francs (2008: 52 millions) de titres prêtés dans le cadre du *securities lending*.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Etats	80 980,4	33 827,2	+47 153,2
Institutions monétaires <sup>1</sup>	872,6	1 676,7	-804,1
Entreprises	12 827,2	11 924,9	+902,3
<b>Total</b>	<b>94 680,2</b>	<b>47 428,8</b>	<b>+47 251,4</b>

<sup>1</sup> BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie <sup>1</sup> En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Dollar des Etats-Unis	28 523,6	13 853,9	+14 669,7
Euro	55 021,7	23 422,0	+31 599,7
Livre sterling	4 877,9	4 524,5	+353,4
Couronne danoise	0,2	0,2	-
Dollar canadien	1 205,6	1 069,3	+136,3
Yen japonais	5 050,2	4 558,3	+491,9
Autres monnaies	1,1	0,4	+0,7
<b>Total</b>	<b>94 680,2</b>	<b>47 428,8</b>	<b>+47 251,4</b>

<sup>1</sup> Sans les dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des dérivés sur devises figure sous Risques découlant d'instruments financiers, pages 156 s.

## Position de réserve au FMI

Chiffre 04

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI <sup>1</sup>	5 587,6	5 666,4	-78,8
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	-4 356,9	-4 941,6	+584,7
Total	1 230,8	724,7	+506,0

1 3 458,5 millions de DTS;  
la variation est due  
exclusivement à l'évolution  
du cours du DTS.

## Crédits d'aide monétaire

Chiffre 05

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Crédit FRPC	11,6	27,8	-16,2
Crédit FRPC intérimaire <sup>1</sup>	337,3	298,4	+38,9
Total	348,9	326,3	+22,6

1 Pour la part non utilisée,  
voir chiffre 29, page 149.

## Avoirs résultant de swaps devises contre francs

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de contreparties En millions	31.12.2009		31.12.2008	Variation
	Euros	Francs	Francs	
Banques centrales	1 798,6	2 671,5	28 028,7	-25 357,2
Banques commerciales	-	-	22 321,6	-22 321,6
Intérêts courus	0,1	0,2	71,1	-70,9
Total	1 798,7	2 671,6	50 421,4	-47 749,7

## Titres en francs

Chiffre 07

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
États	1 512,3	1 636,3	-124,0
Entreprises	5 030,4	1 960,5	+3 069,9
Total	6 542,7	3 596,7	+2 946,0

Ventilation de la catégorie «Etats» En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Confédération	963,8	1 085,4	-121,6
Cantons et communes	303,8	365,0	-61,2
Etats étrangers	244,7	185,9	+58,8
<b>Total</b>	<b>1 512,3</b>	<b>1 636,3</b>	<b>-124,0</b>

Ventilation de la catégorie «Entreprises» En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	3 219,1	407,7	+2 811,4
Autres entreprises suisses <sup>1</sup>	430,9	51,4	+379,5
Entreprises étrangères <sup>2</sup>	1 380,3	1 501,4	-121,1
<b>Total</b>	<b>5 030,4</b>	<b>1 960,5</b>	<b>+3 069,9</b>

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse et entreprises suisses.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

#### Chiffre 08

#### Prêt au fonds de stabilisation

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Créances à court terme	3,2	1,1	+2,1
Prêt en dollars des Etats-Unis <sup>1</sup>	16 508,8	12 828,4	+3 680,3
Prêt en euros <sup>1</sup>	1 392,5	918,2	+474,3
Prêt en livres sterling <sup>1</sup>	2 755,4	1 500,3	+1 255,1
Prêt en yens japonais <sup>1</sup>	334,2	-	+334,2
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>20 994,1</b>	<b>15 248,0</b>	<b>+5 746,0</b>

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

2 Avec déclaration de postposition à hauteur de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis sur le prêt (2008: 100 millions).

#### Chiffre 09

#### Billets de banque en stock

En millions de francs	Billets de banque en stock
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	126,9
Entrées	40,8
Sorties	-31,2
Etat au 31 décembre 2008	136,5
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	136,5
Entrées	10,6
Sorties	-39,9
Etat au 31 décembre 2009 <sup>1</sup>	107,2

1 Dont 17 millions de francs d'avances.

## Immobilisations corporelles

Chiffre 10

En millions de francs	Terrains et bâtiments <sup>1</sup>	Immobilisations en cours de construction	Logiciels	Autres immobilisations corporelles <sup>2</sup>	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	498,2		25,3	61,6	585,1
Entrées	2,2	1,0	12,4	2,6	18,2
Sorties			-7,0	-3,3	-10,3
Reclassements					
Au 31 décembre 2009	500,4	1,0	30,7	60,9	593,0
<b>Correctifs de valeur cumulés</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	147,7		9,9	44,7	202,3
Amortissements planifiés	19,3		9,9	6,6	35,8
Sorties			-7,0	-3,3	-10,3
Reclassements					
Au 31 décembre 2009	167,0		12,8	48,0	227,8
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	350,5		15,4	16,9	382,8
Au 31 décembre 2009	333,5	1,0	17,9	12,8	365,2

- 1 Valeur d'assurance incendie: 409 millions de francs (2008: 407,2 millions).  
 2 Valeur d'assurance incendie: 56,5 millions de francs (2008: 54,5 millions).

## Participations

Chiffre 11

En millions de francs	Orell Füssli <sup>1</sup>	BRI <sup>2</sup>	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2008				
Investissements	-	-	0,8	0,8
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	11,0	-	-0,6	10,4
Valeur comptable au 31 décembre 2008				
Investissements <sup>3</sup>	-	-	0,8	0,8
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-0,2	-	-0,8	-1,0
Valeur comptable au 31 décembre 2009				
	56,7	90,2	0,8	147,8

- 1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.  
 2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.  
 3 Participations à StabFund (GP) AG et à LiPro (LP) AG à hauteur de leur capital-actions qui est, pour chacune, de 0,1 million de francs. StabFund (GP) AG a reçu de la BNS, à titre d'avance, la prime versée par UBS pour l'option d'achat. Cette garantie contre les pertes a été entièrement utilisée.

## Chiffre 12

## Autres actifs

	31.12.2009	31.12.2008	Variation
En millions de francs			
Pièces <sup>1</sup>	115,3	112,3	+3,0
Espèces en monnaies étrangères	1,1	1,0	+0,1
Autres créances	29,1	11,5	+17,6
Comptes de régularisation (actifs)	4,8	4,5	+0,3
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,1	0,0	+0,1
Valeurs de remplacement positives <sup>2</sup>	65,7	2 671,2	-2 605,5
<b>Total</b>	<b>216,1</b>	<b>2 800,6</b>	<b>-2 584,5</b>

1 Pièces courantes que la BNS a acquises de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 32, page 151).

## Chiffre 13

## Billets de banque en circulation

Ventilation selon l'émission	31.12.2009	31.12.2008	Variation
En millions de francs			
8 <sup>e</sup> émission	48 596,3	47 731,6	+864,7
6 <sup>e</sup> émission <sup>1</sup>	1 369,9	1 429,2	-59,3
<b>Total</b>	<b>49 966,2</b>	<b>49 160,8</b>	<b>+805,4</b>

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7<sup>e</sup> émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

## Chiffre 14

## Engagements envers la Confédération

	31.12.2009	31.12.2008	Variation
En millions de francs			
Engagements à vue	2 582,6	1 484,7	+1 097,9
Engagements à terme	3 600,1	7 319,0	-3 718,9
<b>Total</b>	<b>6 182,7</b>	<b>8 803,7</b>	<b>-2 621,0</b>

## Chiffre 15

## Autres engagements à vue

	31.12.2009	31.12.2008	Variation
En millions de francs			
Comptes de virement du secteur non bancaire	3 064,9	1 186,8	+1 878,1
Comptes de dépôts <sup>1</sup>	221,1	196,9	+24,2
Engagements découlant de chèques bancaires <sup>2</sup>	0,0	0,1	-0,1
<b>Total</b>	<b>3 286,0</b>	<b>1 383,8</b>	<b>+1 902,2</b>

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2009, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 57,8 millions de francs (2008: 43,7 millions).

2 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

## Propres titres de créance

Chiffre 16

En millions	31.12.2009	Francs	31.12.2008	Variation
	Dollars des Etats-Unis		Francs	
En francs (Bons de la BNS)		7 788,0	24 424,9	-16 636,9
En dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS - USD)	19 045,2	19 685,1	-	+19 685,1
Total		27 473,1	24 424,9	+3 048,2

## Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 17

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
	Engagements à vue	2,9	1,7
Engagements résultant de pensions de titres <sup>1</sup>	-	365,7	-365,7
Autres engagements en monnaies étrangères	1 447,3	52,6	+1 394,6
Total	1 450,1	420,1	+1 030,0

<sup>1</sup> En rapport avec la gestion des placements de devises.

## Autres passifs

Chiffre 18

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
	Autres engagements	15,6	8,1
Comptes de régularisation (passifs)	6,8	8,4	-1,6
Valeurs de remplacement négatives <sup>1</sup>	36,1	1 263,2	-1 227,1
Total	58,5	1 279,8	-1 221,3

<sup>1</sup> Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 32, page 151).

## Provision pour exploitation

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	7,6	1,0	8,6
Constitution	-	-	-
Affectation	-2,4	-	-2,4
Dissolution	-0,1	-	-0,1
Valeur comptable au 31 décembre 2008	5,2	1,0	6,2
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	5,2	1,0	6,2
Constitution	1,1	0,1	1,2
Affectation	-1,7	-	-1,7
Dissolution	-0,2	-	-0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2009	4,4	1,1	5,5

## Capital-actions

## Action

	2009	2008
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
Symbole/ISIN <sup>1</sup>	SNBN/CH0001319265	
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	994	1 025
Capitalisation boursière, en francs	99 400 000	102 500 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 075	1 425
Cours le plus bas de l'année, en francs	810	941
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	21	20

<sup>1</sup> L'action de la BNS est cotée au segment principal de SIX Swiss Exchange.

## Structure de l'actionariat au 31 décembre 2009

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
<b>2 225 actionnaires particuliers</b>	<b>34 923</b>	<b>39,0<sup>1</sup></b>
dont 1 899 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 295 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 11 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions <sup>2</sup>		
dont 20 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions <sup>2</sup>		
<b>78 actionnaires de droit public</b>	<b>54 518</b>	<b>61,0</b>
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	14 473	
dont 28 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 064	
<b>Total: 2 303 actionnaires inscrits au registre et possédant<sup>3</sup></b>	<b>89 441<sup>4</sup></b>	<b>100</b>
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	10 559	
<b>Total des actions</b>	<b>100 000</b>	

1 14,3% étaient en mains de personnes morales et 24,7% en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 24,5%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2009, le nombre d'actionnaires a augmenté de 36, et celui des actions inscrites au registre, de 892.

4 Dont 11 014 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,5%).

## Actionnaires importants

	31.12.2009		31.12.2008	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Theo Siegert, Düsseldorf <sup>1</sup>	4 995	4,99%	4 850	4,85%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

1 N'étant pas actionnaire de droit public, est soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN).

## Chiffre 21

## Résultat de l'or

Ventilation selon le genre En millions de francs	2009	2008	Variation
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché <sup>1</sup>	7 329,4	-711,4	+8 040,8
Produit des intérêts sur prêts d'or	8,8	12,6	-3,9
<b>Total</b>	<b>7 338,1</b>	<b>-698,8</b>	<b>+8 036,9</b>

<sup>1</sup> Y compris les plus-values résultant de la vente d'or.

## Chiffre 22

## Résultat des positions en monnaies étrangères

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2009	2008	Variation
Placements de devises	2 332,9	-4 124,9	+6 457,8
Position de réserve au FMI	-29,1	-36,6	+7,5
Moyens de paiement internationaux	-0,7	-6,2	+5,5
Crédits d'aide monétaire	-0,5	-14,5	+14,0
Propres titres de créance <sup>1</sup>	1 969,5	-	+1 969,5
Engagements en monnaies étrangères	107,5 <sup>2</sup>	-357,5	+465,0
Autres placements en monnaies étrangères <sup>1</sup>	-1 806,5	164,4	-1 970,9
<b>Total</b>	<b>2 573,1</b>	<b>-4 375,2</b>	<b>+6 948,3</b>

<sup>1</sup> Le résultat positif sur les propres titres de créance (en dollars des Etats-Unis) s'explique par des gains de change de plus de 2 milliards de francs. Ceux-ci sont à mettre en relation avec les pertes de change enregistrées sur le prêt accordé au fonds de stabilisation, dont le résultat entre dans les autres placements en monnaies étrangères.

<sup>2</sup> Les gains de change excédent, à hauteur du montant indiqué, les charges d'intérêts.

Ventilation selon le genre En millions de francs	2009	2008	Variation
Produit des intérêts	3 262,9	2 269,8	+993,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-96,5	1 163,4	-1 259,9
Charges d'intérêts	-122,3	-359,2	+236,9
Produit des dividendes	189,4	151,0	+38,4
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	1 163,1	-2 928,5	+4 091,6
Gains/pertes de change	-1 807,7	-4 664,9	+2 857,2
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-15,9	-6,8	-9,1
<b>Total</b>	<b>2 573,1</b>	<b>-4 375,2</b>	<b>+6 948,3</b>

<b>Ventilation du résultat global selon la monnaie</b> En millions de francs	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Dollar des Etats-Unis	-59,4	-168,0	+108,6
Euro	1 588,8	-2 141,0	+3 729,8
Livre sterling	907,0	-1 630,2	+2 537,2
Couronne danoise	-	-109,9	+109,9
Dollar canadien	242,6	-337,2	+579,8
Yen japonais	-71,0	75,3	-146,3
DTS	-30,3	-57,3	+27,0
Autres monnaies	-4,7	-6,9	+2,2
<b>Total</b>	<b>2 573,1</b>	<b>-4 375,2</b>	<b>+6 948,3</b>

<b>Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie</b> En millions de francs	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Dollar des Etats-Unis	-1 124,8	-406,0	-718,8
Euro	-1 106,0	-2 596,5	+1 490,5
Livre sterling	550,4	-1 937,6	+2 488,0
Couronne danoise	-	-117,3	+117,3
Dollar canadien	155,5	-290,7	+446,2
Yen japonais	-244,7	773,6	-1 018,3
DTS	-38,4	-90,4	+52,0
Autres monnaies	0,1	-0,1	+0,2
<b>Total</b>	<b>-1 807,7</b>	<b>-4 664,9</b>	<b>+2 857,2</b>

## Résultat des positions en francs

Chiffre 23

<b>Ventilation selon la provenance</b> En millions de francs	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Titres en francs	272,2	195,3	+76,9
Pensions de titres contre francs	35,2	574,7	-539,5
Autres avoirs	0,3	0,1	+0,2
Engagements envers la Confédération	-7,0	-193,0	+186,0
Propres titres de créance	-12,2	-17,8	+5,6
Autres engagements à vue	-7,3	-8,5	+1,2
<b>Total</b>	<b>281,3</b>	<b>550,8</b>	<b>-269,5</b>

Ventilation selon le genre En millions de francs	2009	2008	Variation
Produit des intérêts	194,0	708,2	-514,2
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	119,8	82,4	+37,4
Charges d'intérêts	-17,0	-234,3	+217,3
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-15,5	-5,4	-10,1
<b>Total</b>	<b>281,3</b>	<b>550,8</b>	<b>-269,5</b>

Chiffre 24

### Autres résultats

En millions de francs	2009	2008	Variation
Produit des commissions	15,4	13,9	+1,4
Charges de commissions	-13,9	-16,0	+2,0
Produit des participations	11,9	21,3	-9,4
Produit des immeubles	4,1	4,5	-0,4
Autres produits	5,9	-0,6	+6,5
<b>Total</b>	<b>23,3</b>	<b>23,2</b>	<b>+0,1</b>

Chiffre 25

### Charges de personnel

Ventilation selon le genre En millions de francs	2009	2008	Variation
Salaires, traitements et allocations	89,2	83,6	+5,7
Assurances sociales	19,4	18,1	+1,2
Autres charges afférentes au personnel	8,4	6,2	+2,2
<b>Total</b>	<b>117,0</b>	<b>107,9</b>	<b>+9,1</b>

Rétribution des membres du Conseil de banque <sup>1</sup> En milliers de francs	2009	2008	Variation
Hansueli Raggenbass, président <sup>2,3</sup>	150,6	130,0	+20,6
Jean Studer, vice-président (à partir du 25.4.2008) <sup>2,3</sup>	75,6	57,2	+18,4
Gerold Bühler (à partir du 25.4.2008) <sup>2</sup>	45,0	26,7	+18,3
Ueli Forster (jusqu'au 25.4.2008)	–	13,3	–13,3
Rita Fuhrer (à partir du 25.4.2008)	45,0	26,7	+18,3
Konrad Hummler <sup>5</sup>	53,4	47,5	+5,9
Armin Jans <sup>3, 4</sup>	59,0	47,5	+11,5
Daniel Lampart <sup>5</sup>	53,4	47,5	+5,9
Franz Marty <sup>4</sup>	59,0	47,5	+11,5
Laura Sadis	45,0	40,0	+5,0
Olivier Steimer (à partir du 17.4.2009) <sup>5</sup>	32,8	–	+32,8
Fritz Studer <sup>4</sup>	59,0	47,5	+11,5
Alexandre Swoboda (jusqu'au 17.4.2009) <sup>3,5</sup>	23,4	45,0	–21,6
<b>Total</b>	<b>701,2</b>	<b>576,4</b>	<b>+124,8</b>

- 1 Conformément au règlement relatif à la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-jour est versé pour indemniser des tâches spéciales.
- 2 Membre du Comité de rémunération.
- 3 Membre du Comité de nomination.
- 4 Membre du Comité d'audit.
- 5 Membre du Comité des risques.

Rémunération des membres de la Direction générale élargie <sup>1</sup> En milliers de francs	2009		Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite et AVS	Total	2008	
	Traitement	Divers <sup>2</sup>				Total <sup>4</sup>	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 499,3	194,3	<b>2 693,6</b>	579,5	3 273,1	3 043,1	+230,0
dont Jean-Pierre Roth, président <sup>3</sup>	833,1	138,9	<b>972,0</b>	250,5	1 222,5	1 064,6	+157,9
dont Philipp M. Hildebrand	833,1	27,7	<b>860,8</b>	164,5	1 025,3	989,4	+35,9
dont Thomas J. Jordan	833,1	27,7	<b>860,8</b>	164,5	1 025,3	989,4	+35,9
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 260,0	119,6	<b>1 379,6</b>	487,3	1 866,9	1 484,2	+382,7
<b>Total</b>	<b>3 759,3</b>	<b>313,9</b>	<b>4 073,2</b>	<b>1 066,8</b>	<b>5 140,0</b>	<b>4 527,2</b>	<b>+612,8</b>

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, pages 107 ss.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général et autres indemnités selon règlements.

3 Honoraires supplémentaires de 66 648 francs en tant que président du Conseil d'administration de la BRI.

4 Y compris rachat unique de parts non assurées de rentes.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés par les institutions de prévoyance et à un intérêt préférentiel, applicable jusqu'à un certain montant, pour leurs avoirs sur un compte privé à la BNS. Il n'a pas été versé d'autres indemnités au sens de l'art. 663b<sup>bis</sup>, al. 1, CO.

Parmi les membres du Conseil de banque et de la Direction générale élargie, Ph. M. Hildebrand, vice-président de la Direction générale, et D. Moser, membre de la Direction générale élargie, détenaient respectivement cinq actions et une action de la BNS au 31 décembre 2009.

**Chiffre 26****Engagements de prévoyance<sup>1</sup>**

1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance <sup>2</sup>	31.12.2009	31.12.2008	Variation
---	------------	------------	-----------

En millions de francs

Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 <sup>2</sup>	73,5	64,3	+9,2
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

Charges de prévoyance	2009	2008	Variation
-----------------------	------	------	-----------

En millions de francs

Cotisations de l'employeur	13,1	12,1	+1,0
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-

Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	13,1	12,1	+1,0
--	------	------	------

**Chiffre 27****Autres charges d'exploitation**

	2009	2008	Variation
--	------	------	-----------

En millions de francs

Locaux	9,5	8,2	+1,3
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	14,1	10,1	+3,9
Conseils et soutiens fournis par des tiers	17,5	11,4	+6,1
Frais administratifs	14,2	13,2	+1,0
Contributions à des coûts d'exploitation <sup>1</sup>	6,2	5,3	+0,9
Divers	5,7	5,4	+0,3
<b>Total</b>	<b>67,3</b>	<b>53,8</b>	<b>+13,5</b>

1 Principalement des contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

## 4.3 Commentaire des opérations hors bilan

### Facilité pour resserrements de liquidités

Chiffre 28

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les banques peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Limites de crédit <sup>1</sup>	35 946,5	34 486,5	+1 460,0
Montant utilisé	0,0	0,0	-
Montant non utilisé	35 946,5	34 486,5	+1 460,0

1 Augmentation due au relèvement des limites.

### Engagements irrévocables

Chiffre 29

Il s'agit de lignes de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international dans le cadre de la coopération internationale. Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés ci-après.

Part non utilisée des lignes de crédit en faveur du FMI En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Moyens de paiement internationaux (two-way arrangement)	2 411,9	411,4	+2 000,5
FRPC intérimaire	27,1	112,1	-85,0
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)	2 487,9	2 523,1	-35,2
<b>Total</b>	<b>4 926,9</b>	<b>3 046,6</b>	<b>+1 880,3</b>

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (two-way arrangement <sup>1</sup> ) En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Ligne de crédit	2 655,9	655,3	+2 000,6
Montant utilisé	244,0	244,0	-0,0
Montant non utilisé	2 411,9	411,4	+2 000,5

1 Engagement de la Banque nationale – sans garantie de la Confédération – d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 1 644 millions de DTS (2008: 400 millions de DTS) et de céder, contre devises, les DTS acquis.

Précisions sur la FRPC intérimaire <sup>1</sup> En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Ligne de crédit	403,9	409,6	-5,7 <sup>2</sup>
Montant utilisé	376,8	297,5	+79,3
Montant non utilisé	27,1	112,1	-85,0

1 Ligne de crédit de 250 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 05, page 137), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

- 1 Lignes de crédit de 1 540 millions de DTS au total (dont 1 020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.1).
- 2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) <sup>1</sup>	31.12.2009	31.12.2008	Variation
En millions de francs			
Lignes de crédit	2 487,9	2 523,1	-35,2 <sup>2</sup>
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	2 487,9	2 523,1	-35,2

### Chiffre 30

### Autres engagements hors bilan

- 1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.
- 2 Fin 2008: engagement de financement pour la reprise du portefeuille non encore transféré. Fin 2009: engagement de financement pour engagements conditionnels du fonds de stabilisation.

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Engagement de versement sur actions BRI <sup>1</sup>	104,3	105,8	-1,5
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	8,3	9,4	-1,1
Engagement conditionnel lié à l'acquisition de billets de banque	80,8	-	+80,8
Ligne de prêt au fonds de stabilisation <sup>2</sup>	3 934,6	42 279,9	-38 345,3
Total	4 128,0	42 395,1	-38 267,1

### Chiffre 31

### Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

- 1 Garanties fournies pour des pensions de titres et des futures.

En millions de francs	31.12.2009 Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	31.12.2008 Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	19,0	-	388,3	365,7
Placements de devises en euros	179,1	-	301,5	-
Titres en francs	94,3	-	161,7	-
Total <sup>1</sup>	292,4	-	851,4	365,7

En millions de francs	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur des contrats	Valeur de remplacement		Valeur des contrats	Valeur de remplacement	
		positive	négative		positive	négative
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>92 940,4</b>	<b>8,8</b>	<b>4,4</b>	<b>17 467,6</b>	<b>43,7</b>	<b>26,1</b>
Pensions de titres contre francs <sup>2</sup>	8 727,0	-	-	8 349,0	-	-
Pensions de titres contre dollars des Etats-Unis <sup>2</sup>	-	-	-	2 142,3	23,5	-
Contrats à terme <sup>1</sup>	290,9	0,0	0,3	10,3	0,0	0,1
Swaps de taux d'intérêt	1 680,6	8,5	4,1	385,1	19,8	25,9
<i>Futures</i>	82 241,9	0,2	0,0	6 580,9	0,3	0,1
<b>Devises</b>	<b>9 348,6</b>	<b>56,3</b>	<b>30,3</b>	<b>83 654,0</b>	<b>2 627,0</b>	<b>1 236,5</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	9 120,9	56,3	29,7	83 218,0	2 627,0	1 231,2
Options	227,7	-	0,6	436,0	-	5,3
<b>Titres de participation/indices</b>	<b>1 054,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>226,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	6,0	0,0	0,0	2,3	0,1	0,0
<i>Futures</i>	1 048,8	0,7	-	223,9	0,5	0,0
<b>Options découlant du fonds de stabilisation</b>	<b>21 005,8</b>	<b>-</b>	<b>1,4</b>	<b>15 258,9</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>
Warrant <sup>3</sup>	10,0	-	-	10,0	-	-
Option d'achat GP <sup>4</sup>	1,5	-	1,4	0,7	-	0,6
Option de rachat <sup>5</sup>	20 994,3	-	-	15 248,2	-	-
<b>Total<sup>6</sup></b>	<b>124 349,6</b>	<b>65,7</b>	<b>36,1</b>	<b>116 606,7</b>	<b>2 671,2</b>	<b>1 263,2</b>

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur l'année suivante et les contrats à terme passés en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

2 Exclusivement des pensions de titres à exécuter l'année suivante.

3 Si le prêt n'est pas intégralement remboursé, le warrant donne le droit d'acheter, à la valeur

nominale de 0,10 franc chacune, 100 millions d'actions UBS.

4 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, partant, deux parts de SNB StabFund SCPC.

5 La Banque nationale a le droit, si un changement intervient dans le contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation.

La valeur du contrat correspond au montant du prêt versé au 31 décembre 2009, majoré du capital-actions des deux sociétés associées, StabFund (GP) AG et LiPro (LP) AG.

6 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

## Placements fiduciaires

Les placements fiduciaires englobent les opérations que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	250,4	262,3	-11,9
Autres placements fiduciaires	1,8	-	+1,8

## 4.4 Système de contrôle interne

### Généralités

**But**

Le système de contrôle interne (SCI) englobe l'ensemble des structures et processus qui non seulement contribuent à l'accomplissement des tâches légales selon l'art. 5 LBN et à la réalisation des objectifs en découlant, mais aussi garantissent un déroulement conforme des activités de l'entreprise.

**Environnement de contrôle**

La structure et l'organisation de la Banque nationale sont fixées dans la loi et dans des règlements (voir Gouvernement d'entreprise, Références, page 110).

La planification stratégique est axée sur le mandat légal de la Banque nationale et les tâches qui en résultent. Elle est approuvée par la Direction générale.

Dans le cadre d'un processus annuel, les modifications de l'environnement et leurs répercussions sur le fonctionnement et la réglementation de la BNS sont systématiquement analysées. Les processus de planification et d'établissement des budgets, qui suivent cette analyse, servent à la conduite de l'entreprise et associent étroitement stratégie, planification et budget. Ils débouchent sur la planification en matière de projets et de personnel et sur les budgets afférents aux coûts d'exploitation et aux investissements. Les résultats de ces planifications sont soumis à l'approbation de la Direction générale élargie. Quant au budget global, il est approuvé par le Conseil de banque.

La Direction générale élargie édicte les directives internes, la Charte et le Code de conduite. Elle statue également sur les affaires de portée interdépartementale touchant à l'organisation. Le Collège des suppléants dirige et surveille les opérations courantes.

Les départements et les unités d'organisation définissent leurs structures et leurs processus de travail de façon à pouvoir atteindre les objectifs fixés et à accomplir leurs tâches comme il se doit et avec efficacité. Ils surveillent la réalisation des objectifs et les risques opérationnels au moyen de processus de gestion et de contrôle appropriés.

Activités de contrôle

Les départements et les unités d'organisation veillent à ce que chaque niveau hiérarchique soit informé de manière adéquate et en temps utile. A cette fin, des canaux de communication sont définis. Ceux-ci s'appuient généralement sur des outils informatiques.

Information et communication

Les textes légaux et réglementaires afférents à la BNS sont disponibles sur Intranet et, ainsi, accessibles en tout temps à tous les collaborateurs.

Les directions des départements assurent la mise en œuvre appropriée du SCI et s'informent régulièrement de son fonctionnement dans les unités d'organisation qui leur sont subordonnées.

Surveillance

Le Comité d'audit du Conseil de banque appuie ce dernier dans ses tâches de surveillance en matière de comptabilité et d'établissement des rapports financiers. Il évalue l'adéquation et l'efficacité du SCI ainsi que les processus destinés à contrôler le respect des lois et du cadre réglementaire (*compliance*). Il surveille en outre l'activité de l'organe externe de révision et de la Révision interne.

La Révision interne audite les opérations de la Banque nationale. Elle est placée sous l'autorité du président du Conseil de banque et du Comité d'audit du Conseil de banque. A intervalles réguliers, elle rend compte au Comité d'audit des résultats de ses contrôles en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers, de SCI et de *compliance*.

### **Système de contrôle interne au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO**

La BNS dispose – en plus des mesures d'ordre général prévues par le SCI – d'un large éventail de mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt les erreurs en matière de reporting financier (tenue de la comptabilité et clôture des comptes, établissement des états financiers et des rapports y relatifs). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes et l'établissement des états financiers. La Comptabilité centrale chapeaute ce volet du SCI.

Définition

Les composantes de ce SCI sont documentées selon un modèle uniforme. Tous les contrôles-clés y sont définis. Les personnes responsables de tels contrôles dans les diverses unités d'organisation de la Banque nationale confirment par écrit que les mesures, telles qu'elles sont définies dans cette documentation, sont efficaces et opérationnelles. Elles sont tenues de motiver les lacunes et divergences constatées. La Comptabilité centrale se sert de cette documentation comme d'un instrument de contrôle lors de la clôture des comptes.

Dans le cadre de ses contrôles ordinaires, la Révision interne tient compte de cette documentation du SCI. Elle vérifie par sondages si les contrôles ont été effectués. Les confirmations émanant des personnes chargées des contrôles et les remarques de la Révision interne sont communiquées chaque année à la Direction générale élargie et au Comité d'audit du Conseil de banque; elles servent de base notamment à l'organe de révision pour la confirmation à donner au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

## 4.5 Gestion des risques

### Généralités

Risques

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques financiers, à savoir les risques de marché, de crédit, de liquidité et de pays. Elle encourt également des risques opérationnels. Par risques opérationnels, elle entend les risques de dommages à des personnes ou à des biens ou d'atteinte à sa bonne réputation, qui découlent de processus inadéquats, de rapports inexacts, du non-respect de dispositions légales ou réglementaires, d'un comportement inapproprié de collaborateurs, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.

### Gestion et contrôle des risques au sens de l'art. 663b, ch. 12, CO

Surveillance

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale. Il est compétent pour apprécier la gestion des risques et approuver les processus qu'elle implique. Deux comités du Conseil de banque sont chargés de la préparation des affaires dans ce domaine: le Comité des risques surveille la gestion des risques financiers, et le Comité d'audit, la gestion des risques opérationnels.

Lors de sa séance du 27 février 2009, le Conseil de banque a approuvé les rapports annuels 2008 sur les risques financiers, sur le système de contrôle interne et sur la situation en matière de risques opérationnels. En outre, le Conseil de banque et les Comités d'audit et des risques ont examiné périodiquement et de manière approfondie, lors de leurs séances respectives, les risques et la situation financière liés à l'évolution du fonds de stabilisation. De plus amples informations concernant le Conseil de banque et ses comités figurent au chapitre 3 du Rapport annuel (voir pages 107 ss).

La Direction générale approuve les directives stratégiques afférentes au placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre des risques financiers.

**Stratégie en matière de risques**

La Direction générale élargie assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels. Elle définit la politique et l'organisation en matière de risques et réexamine ces deux éléments chaque année. Elle fixe en outre la marge de risques qui peut être tolérée et les mesures stratégiques en vue de saisir, de gérer et de contrôler les risques.

La Direction générale réexamine la stratégie de placement chaque année. La mise en œuvre de cette stratégie incombe au 3<sup>e</sup> département.

**Organisation en matière de risques financiers**

Les risques financiers sont sous la surveillance constante de l'unité d'organisation Gestion des risques. La Direction générale reçoit trimestriellement des informations sur les activités de placement et le contrôle des risques. Les rapports détaillés sur les risques sont examinés par le Comité des risques du Conseil de banque. De plus amples informations sur les processus en matière de placements et de contrôle des risques sur les placements financiers figurent au chapitre 5 du Compte rendu d'activité.

Le Comité des risques opérationnels, qui est formé du Collège des suppléants, est chargé de la gestion et du contrôle des risques opérationnels. Il prépare les directives stratégiques ainsi que les rapports à l'intention de la Direction générale élargie et est chargé de la mise en œuvre de ces directives à l'échelle de la Banque.

**Organisation en matière de risques opérationnels**

Dans l'élaboration de la stratégie et la mise en œuvre des mesures en matière de risques opérationnels, la Direction générale élargie et le Comité des risques opérationnels bénéficient de l'appui du Comité technique pour les risques opérationnels, qui est constitué des chefs de diverses unités d'organisation. Le rapport annuel détaillé sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit du Conseil de banque pour délibération.

Les directions des départements veillent, au sein de leurs unités d'organisation, à la mise en œuvre et au respect des directives afférentes aux risques opérationnels. En principe, les unités d'organisation évaluent et gèrent elles-mêmes leurs risques dans le domaine de l'exploitation.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'organisation de la gestion des risques.

**Aperçu de la gestion des risques**

### Organisation de la gestion des risques

	Surveillance	Stratégie	Mise en œuvre	
Risques financiers	Comité des risques du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale	Direction du 3 <sup>e</sup> département	UO Gestion des risques
Risques opérationnels	Comité d'audit du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale élargie	Collège des suppléants	Chefs des unités d'organisation Comité technique pour les risques opérationnels

## Questions juridiques

Le Service juridique conseille la Direction et les chefs des unités d'organisation sur toutes les questions de droit découlant de l'exploitation de la Banque nationale. Il examine, à l'intention de la Direction générale, la conformité des opérations avec les dispositions légales qui régissent l'institut d'émission. Il surveille l'environnement réglementaire et juridique de la Banque nationale et joue en outre le rôle d'organe compétent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

## Risques découlant d'instruments financiers

### Risques encourus par la Banque nationale

Le placement des actifs obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement mais ne doit pas, en vertu du mandat légal de la BNS, interférer avec la conduite de la politique monétaire, qui reste la tâche prioritaire. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement, la Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers. En outre, les catégories et le volume des actifs de la BNS ont augmenté du fait de la crise financière. Des risques importants découlent des actifs illiquides que le fonds de stabilisation a repris d'UBS (au sujet des risques encourus sur ces actifs, voir page 172), ainsi que des stocks de devise, qui se sont fortement accrus en 2009.

### Risques de marché

Les principaux risques sur les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant du prix de l'or, des cours de change, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés principalement en recourant à la diversification des placements.

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – or et placements de devises – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui est lui est nécessaire sur le plan monétaire. Les risques de change sur les réserves de devises ne sont pas couverts vis-à-vis du franc; une garantie de change réduirait en effet la capacité d'action de la Banque nationale. Le recours à des opérations à terme sur devises et à des options sur devises sert donc non pas à se prémunir contre des risques de change vis-à-vis du franc, mais à se positionner stratégiquement et tactiquement dans les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Etant donné leur forte propension à fluctuer, le prix de l'or et les cours de change constituent les principales sources de risques.

Risques découlant  
du prix de l'or et des  
cours de change...

Les risques de taux d'intérêt sur les placements de la BNS sont moins importants que ceux qui découlent du prix de l'or et des cours de change. L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat, on calcule la *price value of one basis point* (PVBP) qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point de pourcentage) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive indique une perte. La duration, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Elle augmente lorsque les durées résiduelles des placements sont plus longues et diminue lorsque les coupons sont plus élevés. Plus elle augmente, plus les pertes de cours sont substantielles en cas de hausse de taux d'intérêt.

... des taux d'intérêt...

## Bilan selon la monnaie

En millions de francs	Franc suisse	Or	Dollar des Etats- Unis	Euro	Autres monnaies	Total
Or		34 758				34 758
Créances résultant d'opérations sur or		3 401	27			3 428
Placements de devises			28 524	55 022	11 135	94 680
Position de réserve au FMI					1 231	1 231
Moyens de paiement internationaux					5 556	5 556
Crédits d'aide monétaire					349	349
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres			-			-
Avoirs résultant de swaps devises contre francs				2 672		2 672
Créances en francs résultant de pensions de titres	36 208					36 208
Titres en francs	6 543					6 543
Prêt au fonds de stabilisation	3		16 509	1 393	3 090	20 994
Autres actifs	786		13	23	24	846
<b>Total des actifs selon bilan</b>	<b>43 539</b>	<b>38 158</b>	<b>45 073</b>	<b>59 109</b>	<b>21 384</b>	<b>207 264</b>
<b>Total des passifs selon bilan</b>	<b>-180 787</b>		<b>-21 156</b>	<b>-5</b>	<b>-5 317</b>	<b>-207 264</b>
Dérivés sur devises (net) <sup>1</sup>	276		5 261	-2 241	-3 268	26
Exposition nette au 31 décembre 2009	-136 972	38 158	29 178	56 863	12 799	26
Exposition nette au 31 décembre 2008	-77 209	30 829	13 949	22 295	11 485	1 348

<sup>1</sup> Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises. Les positions en dérivés libellées en euros reflètent principalement les swaps euros contre francs passés avec la Banque centrale européenne.

## Placements porteurs d'intérêts

Etat au 31 décembre	2009			2008		
	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP <sup>1</sup> En millions de francs	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP <sup>1</sup> En millions de francs
Prêts d'or		3 428			3 340	
Placements en francs <sup>2</sup>	5,3	6 543	3	4,9	3 597	2
Placements en dollars des Etats-Unis	3,4	26 297	9	4,2	12 303	5
Placements en euros	3,1	52 878	16	4,0	21 448	9
Placements dans d'autres monnaies	4,0	8 562	3	4	8 117	3

1 Variation de la valeur de marché pour un déplacement d'un point de base de la courbe des taux d'intérêt.  
2 Sans les pensions de titres.

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant opérés de manière à refléter la composition de larges indices.

Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de lignes directrices et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide des méthodes et des critères habituels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des scénarios de crise (*stress tests*) sont effectués régulièrement. Dans ces calculs, on tient compte de l'horizon des placements de la Banque nationale, ceux-ci étant généralement à long terme.

Les risques de crédit sont dus au fait que des contreparties ou des émetteurs de titres pourraient ne pas remplir leurs engagements. La Banque nationale encourt des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Ces risques découlent pour l'essentiel des valeurs de remplacement de contrats sur produits dérivés. Des risques de crédit résultent en outre de lignes de crédit ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération.

La Banque nationale gère ses risques de contreparties au moyen d'un système de limites fixant, pour chaque contrepartie, le montant maximal de l'exposition découlant de tous les types d'opérations. Seules des banques ayant une notation supérieure à la moyenne sont admises pour des opérations de gré à gré. Dans leur grande majorité, les contreparties de la Banque nationale ont la notation AA. De plus, certaines opérations sont couvertes. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international s'élevait à environ 1,7 milliard de francs à la fin de 2009, contre 2,9 milliards un an auparavant. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige la notation *investment grade*. La répartition des placements selon leur notation est commentée au chapitre 5 du Compte rendu d'activité. Les risques de crédit ne contribuent que faiblement à l'ensemble des risques.

... des cours des actions

Risque global de marché

Risques de défaillance:  
risques de crédit découlant  
d'instruments financiers  
ordinaires

**Risques de défaillance:  
risques de crédit découlant  
du fonds de stabilisation**

Un risque de crédit découle en outre du prêt accordé au fonds de stabilisation. En effet, les placements servant de couverture pourraient perdre de leur valeur dans une mesure telle que le prêt de la Banque nationale ne serait plus couvert intégralement.

Pour de plus amples informations concernant le fonds de stabilisation, voir le Compte rendu d'activité, pages 83 ss.

**Risques-pays**

Le risque-pays porte sur le fait qu'un Etat peut bloquer les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine conservés sur son territoire. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

**Risques de liquidité**

La Banque nationale encourt également des risques de liquidité parce qu'il est possible, si elle doit vendre des placements en monnaies étrangères, qu'elle ne le puisse ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore qu'après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent restreindre la négociabilité des placements. Une liquidité élevée des réserves de devises est obtenue grâce à un volume important de placements en titres liquides qui sont émis par des Etats et libellés dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

## 5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 123 à 160) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse.

**Responsabilité du Conseil  
de banque**

**Responsabilité de l'organe  
de révision**

**Opinion d'audit**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéficiaire au bilan est conforme aux dispositions de la Loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### **PricewaterhouseCoopers SA**

**Thomas Romer**

Expert-réviser

Réviser responsable

**Christian Massetti**

Expert-réviser

Zurich, le 26 février 2010